

BOUHET

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU LUNDI 5 JUIN 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT, Maire, dans la salle du conseil de la Mairie de Bouhet.

Etaient présents : MM. Christophe RAULT, Jean-Daniel RODRIGUEZ, Pascal CHAUVEAU, Richard INES, Aurélien GENTES, Yanick DIOCLES et Yves LAMOUREUX, et Mmes Florence VILLAIN, Isabelle SIMONNEAU, Monique BRIFFAUD Sandra SEIGNEURET et Séverine LAMOUREUX.

Absents excusés : MM. Pierre-Yves MERCKEL, David ARRIF et Louis-Marie COUDRIN.

Secrétaire de séance : M Pascal CHAUVEAU

Invité(e)s : Mme Sandrine PÉROTIN, Secrétaire.

Date de convocation : jeudi 1^{er} juin 2023.

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal ordinaire du 10 mai 2023 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il n'y a pas de commentaires, le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

CADRE DE VIE / FÊTES PUBLIQUES :

1. Intervention du CAC (Centre d'Animation et de Citoyenneté) pour présenter les scènes d'été

FINANCES PUBLIQUES :

2. Demande de subvention au Département pour les Locaux d'Activités Économiques (délib)
3. Décision modificative Budget Principal (délib)

INTERCOMMUNALITÉ :

4. Convention de mise à disposition de la nacelle autoportée (délib)
5. Désignation d'un référent déontologie (info)

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

6. Décisions du Maire pour le Droit de Préemption Urbain
7. Point de situation : LAE, multiservices, lotissement, place

QUESTIONS DIVERSES :

8. Conseils municipaux de juillet
9. Compte rendu de la réunion du 24/05

TOUR DE TABLE.

Monsieur Rault remercie les membres présents. Il accueille Didier TOUVRON, Président du CAC (Centre d'Animation et de Citoyenneté), élu de la commune de Surgères et de la CDC et Arnaud BRILLERON, Directeur adjoint et référent famille au sein du CAC.

ORDRE DU JOUR :

CADRE DE VIE / FÊTES PUBLIQUES :

1. **Intervention du CAC (Centre d'Animation et de Citoyenneté) pour présenter les scènes d'été**

Monsieur Touvron présente le CAC. Il a 30 ans cette année. Il remercie Bouhet d'accueillir le CAC et les Scènes d'été pour le 13 juillet. La fédération des centres sociaux a 101 ans : c'est de la solidarité et de l'engagement au quotidien. Ce sont des outils aux services des collectivités, animés par des professionnels. Le

CAC fonctionne comme une démocratie : la parole est donnée à tous. Le but est de donner à chaque citoyen le pouvoir d'agir.

Arnaud Brilleron est l'adjoint de Didier Touvron. Monsieur Brilleron complète en disant que le CAC est un projet social qui consiste à aller à la rencontre des citoyens du territoire, mais aussi des collectivités afin de développer le lien social pour mieux se connaître et agir ensemble. Ce projet social est validé pour 4 ans par la CAF (Caisse d'allocations Familiales)

Ils expliquent que le CAC regroupe plusieurs actions :

- La Famille et la Parentalité, avec plusieurs lieux accueil enfants-parents : La ritournelle, la Passerelle ou les cafés des parents.
- La Jeunesse et sa prévention avec des accueils autour de la culture, de projets culturels et des ateliers artistiques. Au niveau de la prévention, ils accompagnent les jeunes, en lien avec les acteurs jeunesse : OMAJ, PAPJ, assistante sociale, L'animateur Prévention est payé $\frac{1}{4}$ par la commune de Surgères, $\frac{1}{4}$ par la CDC (Communauté de Communes) et pour le $\frac{1}{2}$ restant, par le Département.
- L'Enfance avec des accueils les mercredis et lors des vacances scolaires. Ils proposent des mini-séjours ou des séjours à thème (surtout l'été).
- La Mobilité avec une organisation de covoiturage ou de transports par minibus. Afin d'aider à accéder aux services de professionnels et administratifs, une location de scooters dans le cadre de recherche de premier emploi est possible (ils ont constaté une diminution des demandes depuis le Covid).

Les actions que le CAC mène ont toujours le même but : l'acquisition de l'autonomie pour les citoyens.

- Les Savoirs de Base et FLE (Français Langue Etrangère) pour faciliter les premiers apprentissages de la langue française pour les étrangers, ou pour ceux qui le souhaitent, améliorer leur écriture, se remettre à écrire ou à compter.
- L'accompagnement social des familles des Gens du Voyage : mission confiée et rémunérée par le Département afin de soutenir les familles dans leur désir de vivre en harmonie avec les habitants du territoire et aider les familles qui le souhaitent, à se sédentariser.
- La Bouti'Cac est une boutique solidaire et citoyenne, c'est aussi un lieu de dons, triés et remis en magasin à de petits prix. Cela permet de lutter contre le gaspillage. C'est aussi un lieu de rencontre, d'échange, d'ateliers couture et d'ateliers « répare ton truc ». C'est une porte d'entrée moins formelle et plus conviviale.

Madame Seigneuret Sandra arrive à 19h30.

- En ce qui concerne les Scènes d'été, c'est la 22^{ème} édition cette année. Cet événement a déjà été accueilli à Bouhet au Foyer de vie. Ce sont des moments festifs, familiaux. Cette année, cela permettra « le faire ensemble » entre le CAC et le comité de coordination de Bouhet.
- Le CAC propose également la confection de jus de pommes, le salon du jeu en novembre, « Ensemble contre le racisme » en avril avec les lycées et les collèges. Ces rendez-vous sont de très bons moments d'échange.

Le CAC, en quelques chiffres, c'est :

- 651 adhérents en 2022
- 695 000 euros : c'est budget de 2023. Le CAC est en difficulté sur un certain nombre de domaines suite aux baisses des subventions de l'état. Il est très difficile de « ficeler » le budget.

- 56 : c'est le nombre de familles qui fréquentent le LAEP (Lieux d'Accueil Enfants-Parents) en 2022
- 1850 : c'est le nombre de personnes ayant participé aux Scènes d'été 2022
- 6 : c'est le nombre de financeurs : CAF (Caisse d'Allocations Familiales), CDC (Communauté de Commune Aunis Sud), le Département, la ville de Surgères, l'Etat et la MSA (Mutualité sociale agricole)

Monsieur Touvron indique qu'il est important de présenter le CAC car le CAC, ce n'est pas seulement les scènes d'été, c'est toute une structure qui œuvre au service des citoyens. Le CAC travaille en réseau avec l'éducation nationale, l'école, les jeunes et la population.

Monsieur Rault remercie Didier et Arnaud d'être venus et d'avoir présenté le CAC. Ils quittent le conseil à 19h40.

FINANCES PUBLIQUES :

2. Demande de subvention au Département pour les Locaux d'Activités Économiques (délib)

Monsieur le Maire informe que la construction des Locaux d'Activités Économiques nécessite la réhabilitation et l'agrandissement du bâtiment sis 8 rue Leconte. Cette construction peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de Charente-Maritime dans le cadre du fonds de revitalisation. Il est nécessaire de réfléchir à la destination afin de pouvoir l'indiquer dans la demande de subvention. Après plusieurs sollicitations, il a été décidé de retenir une coiffeuse, une esthéticienne et une manucure. Un modèle de cette délibération a été transmis aux membres du conseil.

La demande de subvention s'articule donc comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Conseil Départemental	Sollicité	72 000,00 €	19,60 %
DETR	Sollicité	146 891,56 €	40,00 %
DSIL	Sollicité	41 386,56 €	11,27 %
Sous-total subvention		260 277,62 €	70,87 %
Autofinancement	Acquis	106 950,04 €	29,13 %
Coût HT		367 227,66 €	100 %

L'obtention de la DETR étant fort compromise, il est nécessaire de mettre toutes les chances de notre côté. Il faut donc bien indiquer dans la délibération pour le département la destination des locaux, soit : une coiffeuse, une esthéticienne, et une manucure – ongles.

Monsieur Gentès demande si la commune peut envisager d'effectuer les travaux si elle n'obtient pas les subventions. Monsieur Rault lui répond qu'en empruntant la totalité du montant, cela est réalisable. Monsieur Gentès le questionne afin de savoir s'il n'est pas possible d'obtenir d'autres subventions auprès de la CDC ou de la Région. Monsieur Rault lui indique que l'obtention des subventions auprès de la Région est fort compromise et que la CDC n'accorde aucune subvention de ce type.

Madame Villain indique qu'il existe le « fonds vert », subvention accordée pour la rénovation énergétique. Cette subvention est à demander avant le commencement des travaux. Monsieur Rault indique que si la commune est éligible, elle en fera la demande.

Madame Seigneuret demande un complément d'information afin de bien comprendre le problème : pour la DETR, si la commune demande un loyer, la subvention n'est pas accordée ? Monsieur Rault lui confirme que

c'est bien cela. Madame Seigneuret s'interroge : n'est-il pas possible de prêter à une association et donc d'obtenir la DETR ? Monsieur Rault lui répond négativement. Ce n'est pas possible car la Mairie a déjà reçu beaucoup de demandes pour occuper ces locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le plan de financement proposé ci-dessus
- **DE SOLLICITER** la subvention au titre du fonds de revitalisation d'un montant total de 72 000 €
- **MANDATE** Monsieur le Maire aux fins de signer toutes pièces se rapportant à cette opération et de déposer tous les dossiers utiles à son financement.

3. Décision modificative Budget Principal (délib)

Afin de pouvoir payer la facture de l'installation des alarmes visuelles de l'école, il est nécessaire d'effectuer une DM pour alimenter la ligne budgétaire. Cette DM s'articulera de la manière suivante :

DM1 - Ventilation investissement Opérations 102 et 103		
Opération – Chapitre - Article	Libellé	Montant
103 – 21 - 2111	Régularisation foncier – Terrains nus	- 5 000 €
Opération Chapitre – Article	Libellé	Montant
102-21 - 21312	Bâtiments scolaires	+ 5000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ◆ **DÉCIDE d'adopter la Décision Modificative telle que présentée.**

INTERCOMMUNALITÉ :

4. Convention de mise à disposition de la nacelle autoportée (délib)

Une convention avait été signée suite à la délibération DCM03/2023 du conseil du 4 janvier 2023. Cette convention concernait la mise à disposition du service technique (matériel et personnel) de la CDC auprès de ses communes membres. Or, la commune loue la nacelle sans chauffeur. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la nacelle autoportée de la CDC auprès de ses communes membres. Les modèles de la convention et de la délibération ont été transmis aux membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée de mise à disposition du service technique (matériel et personnel) de la Communauté de Communes Aunis Sud auprès de la Commune de BOUHET.

5. Désignation d'un référent déontologie (info)

Monsieur Rault explique que toutes les collectivités devaient avoir désigné un référent déontologie avant le 1^{er} juin 2023. Devant la complexité et les contraintes de cette désignation, Monsieur David Lisnard, Président de l'AMF (Association des Maires de France), a contacté Madame la Première Ministre pour repousser cette décision à la fin de l'année. La CDC avait proposé la formation d'un collège de référents, avec un paiement par chaque commune d'une somme de 200€ par matinée et par dossier. Les différents Maires attendent donc la décision du gouvernement pour désigner leur référent.

Monsieur Inès demande les sujets sur lesquels peuvent être saisis ces référents. Monsieur Rault lui répond que cela peut concerner, aussi bien, des problèmes de harcèlement que des problèmes d'agents en situation de mal être au travail. Madame Seigneuret s'interroge : faut-il un référent pour chaque commune ? Monsieur Rault lui répond affirmativement. Elle lui demande si la CDC peut chapoter cela. Monsieur Rault lui répond à nouveau par l'affirmative, à condition que chaque commune paye pour leur intervention.

Monsieur Lamoureux demande qui peut saisir le référent déontologie. Monsieur Rault lui indique que cela peut être un élu ou un agent.

URBANISME / VOIRIE / TRAVAUX :

6. Décisions du Maire pour le Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire a décidé de renoncer au droit de prémption urbain sur les propriétés suivantes :

- ◆ lieu-dit Moulin Besson, propriété cadastrée B 855. Superficie totale : 1 917 m².
- ◆ 11 rue Leconte, propriété cadastrée B 548 (lot A). Superficie totale : 163 m²

7. Point de situation : LAE, multiservices, lotissement, place

Monsieur Rault explique l'avancée des projets :

A. La place : contrairement aux LAE (Locaux d'Activités Économiques), la mairie coche toutes les cases pour les subventions : DETR/DSIL, Département, « Fonds vert ». Madame Villain ajoute qu'une ONG (Organisation Non Gouvernementale) peut intervenir si la Mairie le souhaite. Il s'agit de l'ONG « Bleu Versant » qui finance des projets. Cette ONG est soutenue par l'agence de l'eau Loire-Bretagne. La commune de Bouhet est éligible. Cette ONG peut faire des animations, produire des plans, faire un tuilage avec le maître d'œuvre. Madame Villain leur propose de se joindre à la réunion de l'exécutif le 3/07 à 17h30. Les subventions peuvent aller jusqu'à 70 / 80% du montant des projets. Monsieur Rault indique qu'un groupe de travail, comprenant les adjoints, les élus qui le souhaitent, la commission « Urbanisme » et les riverains intéressés, sera mis en place pour travailler sur ce projet. Ce projet sera évoqué lors d'une réunion publique qui se déroulera le 30/06 à 19h, à la salle des fêtes. Cette réunion se fera avant les vacances, un vendredi, veille de week-end. Madame Simonneau s'interroge : pourquoi que les riverains de la place et pas les administrés ? Madame Villain lui répond que si l'ONG « Bleu Versant » vient, elle proposera des solutions pour que tous les administrés puissent donner leur avis et qu'elle effectuera une synthèse qui sera proposée aux conseillers. Monsieur Rault conclut en indiquant qu'un rendez-vous avec l'architecte est prévu le jeudi 08/06 à 14h pour évoquer le projet de la place.

B. L'appel d'offres pour les travaux des LAE a été déposé. Monsieur Pillet, architecte en charge du dossier, nous a donné le planning suivant :

- Fin du dépôt des offres le 26/06
- Deux semaines d'études de la part du cabinet Pillet
- Commission d'appel d'offres, à convoquer, à partir du 17/07
- Conseil municipal à prévoir à suivre pour valider les entreprises retenues
- Préparation des marchés de travaux de la part du cabinet Pillet fin juillet ou fin août
- Début des travaux début septembre.
- Remise des clés : 1^{er} avril 2024.

Monsieur Dioclès constate que la salle des associations sera donc occupée jusqu'au 1^{er} avril minimum, si tous les travaux se déroulent bien.

C. Lotissement : les travaux se présentent bien. Monsieur Rodriguez indique que les entreprises ont eu quelques problèmes avec les remontées de nappes phréatiques au début, ce qui leur a fait prendre un peu de retard. L'assainissement est posé, les travaux avancent. Ils ont 2 à 3 semaines d'avance sur leur planning. Monsieur Rault complète en indiquant que le prix de vente des terrains se situe entre 150 et 170 € le m², que certains acheteurs ont renoncé car ils n'ont pu obtenir leur crédit, suite aux taux d'usure élevés. Monsieur Buisson, de Nexity, reste confiant malgré tout. En ce qui concerne le lotissement communal, Monsieur Rault rencontre le 29/07 les futurs vendeurs, avec un premier contact le 17/06 à 10h30.

D. En ce qui concerne le Multiservices, Monsieur Rault explique que les groupes Coop atlantique, Les Mousquetaires et Casino se sont tous désengagés, la commune ne va donc pas engager 300 000€ pour

une coquille vide. Il ne reste plus qu'Api Supérette (voir le conseil du 10 mai). La commune s'engage pour 15 ans, mais si ce n'est pas rentable, le groupe se réserve le droit d'enlever cette supérette, mais il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas car ils proposent des prix attractifs.

Monsieur Gentès et Madame Lamoureux se questionnent quant à l'accès de cette supérette pour nos anciens. En effet, pour entrer dans cette supérette, il faut un smartphone. Monsieur Gentès indique que ce système s'adresse à une certaine catégorie de personne.

Madame Lamoureux demande à Monsieur Rault si le groupe Api a contacté la Mairie. Monsieur Rault lui répond affirmativement. Ils ont envoyé une lettre d'intention pour une première rencontre. Monsieur Rault continue en indiquant que cette supérette serait installée sur le plateau de l'école afin de pouvoir créer suffisamment de places de stationnement, et que c'est un lieu plus sécurisé pour les mamans avec les poussettes. Monsieur Dioclès informe que l'association des Aînés ruraux accompagne déjà les personnes âgées quand elles en ont besoin. Cette association pourra mettre en place ce service supplémentaire, à savoir, les conduire à la supérette. Monsieur Chauveau invite les conseillers qui le veulent, à se rendre à Croix Chapeau pour visiter ce genre de supérette.

QUESTIONS DIVERSES :

8. Conseils municipaux de juillet

Monsieur Rault explique que suite à l'appel d'offres et au planning établi par l'architecte, une Commission « Appel d'offres » devra être programmée après le 17/07 et qu'il faudra un conseil municipal pour valider les entreprises retenues. Il y aura donc un conseil le 6/07 et un deuxième le 24/07 à 19h avec comme ordre du jour la sélection des entreprises.

9. Compte rendu de la réunion du 24/05 avec le CAC, les présidents d'associations et la Mairie

Une première rencontre entre le CAC (Centre d'Animation et de Citoyenneté) et la commission « Fêtes publiques » a eu lieu le 25/04/2023. Après accord de la commission pour la venue des scènes d'été, une seconde rencontre s'est effectuée le 11/05/2023 avec les présidents des associations afin que le projet soit intégré dans les festivités du 13 juillet, gérées par la Mairie et le comité de coordination. Le projet a ensuite été soumis et validé par le conseil du 10 mai 2023. Une troisième rencontre, le 24/05/2023 a permis de finaliser une organisation, à savoir :

- 18h30 Apéritif
- A partir de 19h repas
- 20h45 concert d'une durée de +/- 1h45
- 22h30 distribution des flambeaux
- 22h45 départ de la retraite aux flambeaux
- 23h15 feu d'artifice
- 23h45 jusqu'à 1h max,

Le CAC préparera les desserts, le comité de coordination le repas. Il n'y aura qu'un seul stand pour les repas et qu'une seule buvette.

A partir de 16h, l'amicale des pompiers proposera des jeux pour enfants gratuits et 3 Escapes Game plateaux payants. Le CAC proposera également des ateliers.

La place devra être sanctuarisée dès le 12 juillet afin que l'installation puisse se faire dès le 13 juillet vers 10h (arrivée du CAC) et la rue Leconte sera barrée dès 15h le 13 juillet jusqu'à 2h du matin le 14 juillet.

Monsieur Inès prend la parole : la réunion du 24/05/2023 s'est très bien passée entre le comité de coordination et le CAC. Ils se sont entendus pour qu'il n'y ait qu'un seul repas et qu'une seule buvette. Les horaires ont été établis en partant du feu d'artifice, d'où un apéritif à 18h30. Madame Lamoureux demande ce que vont proposer les pompiers. Messieurs Rodriguez et Gentès lui répondent que ce seront des escapes game et peut-être d'autres jeux avec une partie payante et une partie gratuite. Monsieur Gentès indique que la vente d'alcool ne se fera qu'à partir de 18h. Madame Lamoureux indique que certains Bouhétais ne voulaient pas participer aux festivités du 13 juillet à Bouhet, mais au vu du programme proposé, ils seront présents. Monsieur Lamoureux demande à quel endroit les véhicules pourront stationner. Madame Lamoureux propose le

champ attenant à sa maison, s'il a été moissonné, car il possède deux sorties. Monsieur Dioclès propose le parking de la salle des fêtes pour les bénévoles et celui de l'école pour les visiteurs. Monsieur Rault indique que tout cela sera finalisé lors des Commissions « Fêtes Publiques » du 14/06 à 18h30 et du 29/06 à 18h30.

Monsieur Rault informe le conseil que le 06/06, une conférence des maires se déroulera à Ardillières, que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), refait à Bouhet avec Messieurs Merckel et Rodriguez, sera mis à l'honneur. En effet, le Sous-Préfet prendra la parole et s'appuiera sur le PCS de Bouhet, aux côtés de Monsieur Rault. Monsieur Rault précise que le mérite revient, en grande partie, à Monsieur Merckel.

TOUR DE TABLE.

- ◆ Madame Lamoureux propose, avec Monsieur Gentès, d'organiser un repas dans un champ, chemin de la Mouchenière, pour tous les membres du conseil et leur conjoint. Monsieur Gentès créera un « doodle » afin que tout le monde s'inscrive et réponde.
- ◆ Monsieur Rault indique que de nombreux poteaux flexibles ont été détruits, qu'il y a des problèmes d'insécurité routière. Il va donc falloir réfléchir à d'autres solutions. Monsieur Rault explique qu'un recensement de la population aura lieu du 18/01 au 17/02/2024. Il faut que la Mairie désigne un coordonnateur communal. En 2017, c'était Madame Bazile Florence, secrétaire, qui avait été désignée, mais cela peut être un élu. Il faudra également recruter 2 recenseurs, qui peuvent être des administrés. Ce travail est rémunéré et représente environ 8j de travail plein.
- ◆ Monsieur Inès a remplacé Monsieur Merckel, indisponible, afin d'assister à la réunion organisée par le foyer de vie.
- ◆ Madame Briffaud : RAS. Il faudra penser à commander les chocolats de Noël.
- ◆ Madame Seigneuret : RAS
- ◆ Monsieur Gentès : RAS
- ◆ Monsieur Dioclès explique que les résidents du Foyer de Vie intègrent les associations, comme « Les Jaspinois » ou « Les Aînés Ruraux ». Ils participent à la création et réalisation d'ateliers, et ont intégré la troupe de théâtre. Le Foyer de Vie a proposé l'aide des résidents auprès des agents municipaux. Monsieur Rault indique qu'il n'est pas contre, mais il faut que la Mairie étudie la proposition afin de savoir ce qu'il est possible ou non de faire.
- ◆ Monsieur Lamoureux indique qu'au hameau du « moulin besson », un empellement fuit. Il ne sait pas si c'est l'empellement qui tombe, ou si c'est le cours d'eau qui dévie. Il explique également, qu'au hameau du « Jaud », une pierre de l'abreuvoir est tombée dans le bief et l'a bouché. Monsieur Chauveau lui répond qu'il va se renseigner.
- ◆ Monsieur Chauveau : RAS
- ◆ Monsieur Rodriguez rapporte qu'il va se rendre à La Jarrie afin de participer au tirage au sort des jurés d'assises le jeudi 08/06. Il indique que Chemin des grues, un panneau a été accroché.

La cuve GNR va être enlevée. L'entreprise interviendra le mercredi après-midi, il faudrait qu'un conseiller municipal puisse ouvrir et fermer le portail car les agents ne travaillent pas le mercredi après-midi. Monsieur Chauveau propose de s'en occuper.

- ◆ Madame Villain explique qu'elle a assisté au comité de Cyclad. Ils ont présenté leur bilan financier. Ils ont interpellé les membres présents au sujet des ordures ménagères. Il faudrait que les administrés trient mieux leurs déchets afin de payer moins cher.

Elle rend compte de la réunion sur le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) : chaque groupe de travail a élaboré 1 scénario, soit 4 au total. Lors de la prochaine commission, 2 scénarii seront retenus. Ce choix sera mis en place pour l'avenir de nos territoires d'ici 2050. « On décide pour l'avenir de nos enfants ».

Madame Villain demande si le flyer du CODEV Aunis (Conseil de Développement) peut être inséré dans le Bouhétais. Monsieur Rault lui répond affirmativement.

Madame Villain demande s'il est possible de déplacer le radar pédagogique de la rue Leconte aux Haies pour effectuer un comptage. Messieurs Rault et Rodriguez lui répondent que cela sera étudié.

Fin de séance à 21 h 45

Le secrétaire de séance :
Pascal CHAUVEAU

Le Maire :
Christophe RAULT